

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Attirants au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
27 octobre 2008Date d'affichage
27 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 30 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le trente octobre

à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M. me CHARPENTIER, Mrs AZAÏS, SCORDO, Adjoint, Mmes GARDE, HANGEN, Mrs ESCANO, PIERINI, TRAVERT

Absents excusés : M. ROUSTAN donnant pouvoir à M. ESCANO, Mme MENEGON donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme PFEND donnant pouvoir à Mme GARDE, M. PASCANET donnant pouvoir à M. SCORDO, M. NETTRE donnant pouvoir à M. AZAÏS, M. BAUSSY

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Prise en charge des repas de cantine par la commune

Monsieur le Maire expose :

« Suite au marché de groupement d'achats avec le SIVOM, la commune doit prendre en charge les dépenses de cantine de la Caisse des Ecoles, qui devront être passées comme suit :

Recettes au 70874 – Budget communal – Remboursements de frais par la Caisse des Ecoles. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la prise en charge des repas de cantine par la commune.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du